

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013  
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30  
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h  
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck  
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Aquitaine Active - Subvention de la Communauté Urbaine de  
Bordeaux - convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Aquitaine Active développe une offre de prestations de services et d'outils financiers pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Aquitaine Active a pu démontrer sa capacité à agir dans un cadre de sécurité financière et de viabilité des projets, et permet aux partenaires publics de cibler leurs aides sur un territoire précis ou sur des secteurs d'activités spécifiques.

Face aux enjeux de consolidation, de développement et d'émergence des projets d'économie sociale et solidaire, un partenariat a été initié avec la CUB en 2010, car il s'inscrit dans la volonté de mieux accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire implantés sur notre territoire, de concevoir une réponse de proximité en matière de diagnostic, d'expertise et de financement de ces projets.

## **1 - Présentation de l'association Aquitaine Active**

Aquitaine Active est affiliée au réseau France Active qui a été créé sous l'égide de la Fondation de France par la Caisse des Dépôts et Consignations, l'APCE, le Crédit Coopératif, la Fondation MACIF et des organisations caritatives.

France Active fédère un réseau de Fonds Territoriaux qui ont pour mission de lutter pour l'insertion par l'économie en apportant aux porteurs de projet un accès au crédit, une expertise et un soutien financier (garanties sur emprunts bancaires et apports en fonds propres).

Aquitaine Active propose aux projets accompagnés des solutions de financement pour la création, le développement, la consolidation et la reprise d'entreprise.

Les publics ciblés sont :

- les entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire (définition selon l'objet et les statuts juridiques)
- les structures d'insertion par l'activité économique
- les personnes en situation de précarité économique et sociale qui souhaitent créer leur propre entreprise.

Le fonds territorial a pour mission centrale d'apporter, aux associations d'utilité sociale et aux entreprises solidaires, son expertise en matière d'ingénierie financière et des financements structurants.

Les financements mis en œuvre par Aquitaine Active sont complémentaires à des financements publics mobilisés par les structures de l'économie sociale et solidaire. L'intervention d'Aquitaine Active porte sur la structuration financière des projets : il s'agit de donner aux entreprises les moyens de se positionner durablement comme des acteurs du développement économique local en construisant avec eux les réponses financières adaptées à chaque phase-clé de leur évolution : création, primo développement, développement ou renforcement.

Chaque projet recevable est présenté à un comité d'engagement. Celui-ci, réuni environ deux fois par mois, mobilise des bénévoles issus d'horizons différents (banques, réseaux, expert comptable, dirigeants d'entreprises) qui apportent des regards complémentaires sur les dossiers présentés. Le rôle du comité est de statuer sur les demandes d'interventions financières. Les compétences réunies par ses membres permettent d'évaluer la qualité des projets tant sur le plan économique et financier que sur le plan social.

Les principaux partenaires publics d'Aquitaine Active dans notre région sont l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'épargne Aquitaine Nord, la Caisse d'épargne du Pays de l'Adour, la Région Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

L'équipe d'Aquitaine Active est aujourd'hui composée d'un directeur, d'un responsable de gestion des fonds FSE, de 3 chargés de mission sur l'ESS, de 4 chargés de mission sur le dispositif 423 (FSE), de 3 chargés de mission sur la création/reprise d'entreprises (TPE), et de 2 postes en charge du secrétariat : comptabilité/back office des outils financiers, soit 14 salariés, dont 4 ont été recrutés en 2012. Ce qui correspond à 12.4 ETP directement mobilisés pour l'accueil, la qualification, le diagnostic et l'expertise des projets. Depuis 2010, les interventions financières d'Aquitaine Active ont contribué à créer 236 emplois et à en consolider 370 dans l'agglomération. 20 % de son activité de financement se réalise sur le territoire de la CUB.

## **2- Bilan 2012 des actions d'Aquitaine Active – Programme d'actions et budget prévisionnel 2013**

Le partenariat entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et Aquitaine Active se compose en 2013 tel qu'il a été établi les années précédentes, à savoir dans le cadre de deux volets :

- un volet consacré à une aide au fonctionnement en faveur de la structure, basé sur son potentiel fort de développement, son implication dans l'expertise et la finance solidaire de projets situés sur le territoire communautaire, sa capacité à maîtriser le risque financier sur les encours avec les structures de l'ESS qu'elle soutient, ainsi qu'une équipe aujourd'hui

renforcée en termes d'effectifs qui utilise ses compétences et ses connaissances sur le secteur de l'ESS pour favoriser l'émergence, la consolidation et la pérennisation des projets.

- un volet consacré à une aide sous forme de dotation des outils financiers déployés par Aquitaine Active, à savoir le Fonds de garantie de la structure (couverture d'une partie des risques sur prêts bancaires liés aux investissements ou de besoins en fonds de roulement des structures de l'ESS), et la ligne du Contrat d'apport associatif (financement des investissements ou besoins en fonds de roulement des structures associatives d'utilité sociale).

En 2012, le fonctionnement d'Aquitaine Active a été rythmé par plusieurs moments forts liés à l'activité de finance solidaire et son développement, à savoir :

- de février à mai 2012 a été initié le lancement du dispositif 423 (FSE), dont la gestion des fonds a été confiée pour la période 2012-2013 à Aquitaine Active,
- de mai à décembre 2012 a été réalisé le recrutement de 4 nouveaux chargés de mission, consacrés au pilotage du dispositif 423,
- en décembre 2012, Aquitaine Active a été labellisée par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) ouvrant à la gestion d'une enveloppe financière nouvelle destinée à l'accompagnement de l'ESS.

Les actions d'Aquitaine Active en 2012 en termes de chiffres se traduisent par :

- 180 projets soutenus (74 du secteur ESS, 106 en création/reprise d'entreprises (TPE))
- 25 subventions liées à la mesure 423 et au Fonds de confiance d'Aquitaine Active (total de 532 600 € attribués)
- 132 garanties accordées (total de 1 769 500 € assurant une couverture pour 4 212 800 € de prêts bancaires)
- 51 outils de fonds propres (Contrat d'appui associatif, Programme d'investissement d'avenir, ...) pour un total de 957 300 € engagés
- 94 prêts d'honneur NACRE accordés pour un montant de 445 500 €
- 6 125 700 € de financements accordés pour les structures accompagnées par Aquitaine Active (prêts bancaires, fonds propres, NACRE)
- 275 emplois créés
- 546 emplois consolidés

Concernant les objectifs d'Aquitaine Active pour l'année 2013 après 3 années de partenariat avec la CUB, il s'agit de maintenir le cap des propositions liées à la finance solidaire pour les projets du territoire, de maintenir le développement de l'ingénierie financière sur ces projets porteurs de valeurs, et d'intensifier le recours au panel d'outils financiers proposé par Aquitaine Active.

2012 a démontré une forte sollicitation des acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire, qui s'est matérialisée par un nombre d'accompagnement et de suivi nettement plus important que ceux prévus dans la convention CUB-Aquitaine Active.

En 2013, la structure continue ainsi le renforcement de ses effectifs, qu'elle avait entamé en 2012, afin de répondre d'une façon toujours aussi qualitative aux demandes d'accompagnement et de financement, et de permettre à la structure de jouer pleinement son rôle d'appui au développement de l'ESS sur le territoire communautaire.

Ainsi, les objectifs 2013 de la structure, qui correspondent par anticipation aux grandes lignes du projet stratégique 2014-2018 d'Aquitaine Active, se focaliseront sur :

- la qualification et l'expertise financière des projets,
- l'appui à la mobilisation de financements, l'organisation de tours de table financiers, la mise en place d'une ingénierie financière,
- la mobilisation des établissements bancaires et l'encouragement à la médiation,
- les interventions financières (apports en fonds propres et garanties bancaires).

Budget prévisionnel de fonctionnement de la structure en 2013 :

Le budget d'Aquitaine Active pour l'année 2013 s'élève à 212 033 €. La sollicitation de la structure auprès de la CUB pour 2013 porte sur une intervention financière de 10 000 €.

<b>DEPENSES</b>	<b>€ TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ TTC</b>
<b>Achats</b>	5 909	<b>Prestations de service</b>	2 500
<b>Services extérieurs</b>	20 764	<b>Subventions d'exploitation</b>	
<b>Autres services</b>	15 480	Etat	32 500
<b>Impôts et taxes</b>	9 318	Région	65 000
<b>Charges de personnel</b>	159 946	Département	60 150
<b>Dotation aux amortissements</b>	616	CUB	10 000
		Fonds européens	3 055
		Autres : CDC et France Active et fonds	38 828
<b>TOTAL</b>	<b>212 033</b>	<b>TOTAL</b>	<b>212 033</b>

### **3- Action spécifique : gestion par Aquitaine Active d'outils financiers (Ligne de garantie ESS et Contrats d'Apport Associatif)**

Un grand nombre de projets de l'économie sociale et solidaire sont considérés comme risqués par les banques en raison : des coûts de gestion importants compte tenu de la rentabilité espérée, du manque de qualification des structures en interne sur la gestion financière, du risque lié à la méconnaissance par les partenaires bancaires de l'environnement des structures de l'économie sociale et solidaire.

Pour remédier à cela, Aquitaine Active a mis en place une palette d'outils financiers apportant des réponses spécifiques, et auxquels la CUB peut contribuer, en venant abonder la ligne de garantie ESS et la ligne de Contrat d'Apport Associatif.

## Ligne de garantie ESS

Cette ligne de garantie dite « Loi Galland », gérée par France Active, permet la mise en place de garanties sur prêts bancaires en faveur des entreprises solidaires. Elle est utilisée en priorité avec les dispositifs nationaux en délégation (France Active), et mobilisée au niveau régional (Aquitaine Active) si besoin.

En 2012, cette ligne de garantie a été dotée d'un montant de 759 417 €, afin d'assurer la garantie de près de 4 000 000 € de prêts bancaires par des structures de l'ESS (avec un taux moyen de garantie de l'ordre de 50%, pour un niveau de risque d'environ 6%). Sur l'année 2012, ce sont ainsi 33 garanties bancaires qui ont été accordées via la ligne de garantie ESS.

BESOIN		RESSOURCE			
Détail		Engagement de la ligne de garantie	Partenaires		Dotations ligne de garantie
Nb de projet	6	42 000 €	CUB	10 000 €	42 000 €
Montant moyen prêt	42 000 €		Autres partenaires	10 000 €	
Quotité garantie	50%		Autofinancements	22 000 €	
Coefficient ligne	3		Dotations lignes		

## Contrat d'Apport Associatif

Cet outil financier est un prêt à taux zéro, dont le remboursement s'étale sur une durée allant de 1 à 5 ans. Son but est de consolider les fonds propres des associations, de résorber leurs difficultés de trésorerie, et apporter un effet levier sur des financements en provenance d'autres partenaires financiers (banques, partenaires publics, fondations, ...).

En 2012, une dizaine de comités d'engagement se sont réunis entre Aquitaine Active et les structures associatives du territoire pour conclure des contrats d'apport associatif, pour un ensemble de 21 Contrats d'Apport Associatif accordés (en hausse de 16% par rapport à 2011) pour un montant de 318 000 €.

BESOIN		RESSOURCE			
Détail		Engagement de la ligne de garantie	Partenaires		Dotations ligne de garantie
Nb de projet	3	60 000 €	CUB	10 000 €	60 000 €
Montant moyen du CAA	20 000 €		Autres partenaires	50 000 €	

Ainsi, Aquitaine Active sollicite l'aide de la Communauté Urbaine pour ces deux outils financiers pour l'année 2013 à hauteur de 10 000 € pour la dotation sur la ligne de garantie ESS, et à hauteur de 10 000 € pour la dotation sur la ligne du Contrat d'Apport Associatif.

#### **4- Action spécifique : gestion par Aquitaine Active de la Mesure 423 du Fonds Social Européen (aide à l'amorçage de microprojets associatifs et coopératifs)**

Le dispositif 423 géré par Aquitaine Active, consacré aux « Petits porteurs de projets associatifs et coopératifs » finance des micro projets (coût global éligible maximum de 23 000 € avec une possibilité de porter ce montant à 25 000 € pour les projets présentant un plan d'action spécifique qui induit un surcoût prévisionnel identifié et relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes) sélectionnés sur la base de 3 critères principaux autour du développement de l'emploi dans les territoires ruraux isolés ou les zones urbaines en difficulté :

- l'insertion socioprofessionnelle de publics en difficulté : bénéficiaires de minima sociaux, personnes en situation de handicap, publics exclus de l'emploi (insertion professionnelle des jeunes peu ou faiblement qualifiés, maintien dans l'emploi des seniors),
- l'appui aux initiatives pour la création d'activités et le développement économique et social dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Ces activités devront permettre de combler les insuffisances du maillage des territoires en termes de services proposés aux habitants en favorisant l'émergence de nouveaux gisements d'emploi et en valorisant les savoir-faire locaux (métiers patrimoniaux, ...),
- la lutte contre les discriminations dans le monde du travail (égalité des chances hommes/femmes, insertion socio-professionnelle de personnes issues de l'immigration, ...).

En 2012, au lancement de la gestion de la Mesure 423 du FSE par Aquitaine Active, les objectifs suivants avaient été déterminés :

- instruction de 35 dossiers sur la période 2012-2013,
- rythme de programmation de 26 projets par an sur la période de gestion du dispositif.

Dans les faits en 2012, Aquitaine Active a mis en premier lieu en place une équipe dédiée à l'animation du dispositif, composée de 4 personnes, afin de coordonner avec efficacité la gestion de la mesure 423, et d'atteindre les objectifs fixés sur la période de conventionnement 2012-2013.

En 2012, 3 comités de sélection de projet ont été organisés avec les structures désireuses d'un accompagnement, 23 projets ont été soutenus, 507 606 € ont été accordés pour une intervention moyenne de 22 009 € par projet, et 23 emplois ont été créés parmi l'ensemble des structures accompagnées.

Il avait ainsi été demandé à la Communauté Urbaine une intervention financière de 11 000 € au titre de l'année 2012, et une intervention communautaire à la même hauteur est demandée au titre de l'année 2013 par Aquitaine Active.

Budget prévisionnel de l'action spécifique Mesure 423 du FSE pour l'année 2012 :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ TTC</b>
Subventions versées aux porteurs de projets FSE	688 393	FSE Mesure 4.2.3	585 134
		Conseil Régional d'Aquitaine	2500
		Conseil Général 24	10 000
		Conseil Général 33	46 259
		Conseil Général 47	10 000
		Conseil Général 64	11 000
		CUB	11 000
		Agglomération Pau	5 000
		Mairie Bordeaux	7 500
<b>TOTAL</b>	<b>688 393</b>	<b>TOTAL</b>	<b>688 393</b>

Au demeurant, la somme des différentes interventions de la Communauté Urbaine de Bordeaux demandées par Aquitaine Active fait état d'un montant total de subvention de 41 000 € pour l'année 2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande de subvention de l'association de Loi 1901 Aquitaine Active, de 41 000 € au titre de l'année 2013 est recevable dans la mesure où les actions ainsi que les outils mis en œuvre par la structure son en pleine adéquation avec les objectifs définis par la Communauté Urbaine de Bordeaux en matière de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire.

**DECIDE**

**Article 1** : l'approbation du programme d'actions de l'association Aquitaine Active, présenté au titre de l'année 2013,

**Article 2** : l'attribution d'une subvention au bénéfice d'Aquitaine Active, d'un montant de 30 000 € pour le programme cadre d'actions 2013 et les dotations sur les outils financiers,

**Article 3** : l'attribution d'une subvention au bénéfice d'Aquitaine Active, d'un montant de 11 000 € au titre de l'action spécifique Mesure 4.2.3. du Fonds Social Européen (contrepartie à la part de la contribution nationale),

**Article 4** : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions financières 2013 ci-annexées, destinées notamment à préciser les modalités de versement des subventions communautaires,

**Article 5** : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours chapitre 65 article 6574 fonction 901 CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 19 JUILLET 2013</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2013</b></p>
---

M. FRANCK MAURRAS